



PROJET DE TERRITOIRE AUME COUTURE

Programme d'Actions 2022-2024

Programme actualisé suite au bilan intermédiaire 2021

Mai 2022

Table des matières

Pı	réambu	le	4
C	ontexte		4
Pı	ogram	me d'Actions	7
1	AXE	1 : Animation/Communication autour du projet de territoire	7
	1.1	Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire	7
	1.2	Communication et sensibilisation	8
	1.3	Animation pédagogique pour les scolaires et le grand public	9
	1.4	Animation agricole	10
2	AXE	2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale	11
	2.1	Diagnostic quantité/qualité et suivi individuel d'exploitation	11
	2.2	Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation : Action terminée	13
	2.3	Spécification du conseil à l'irrigation	14
	2.4	Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion de l'irrigation	15
	2.5	Etude sur la révision des seuils de gestion	16
	2.6	Création de réserves de substitution	17
	2.7	Définition des modalités de gestion de l'irrigation	18
	2.8	Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	19
	2.9	$Harmonisation \ des \ règles \ de \ remplissage \ des \ réserves \ de \ substitution: Action \ termin\'ee \ .$	20
	2.10	Animation MAEC	21
	2.11	Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin	22
3	AXE	3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage	23
	3.1	Cartographie et priorisation des parcelles : Action terminée	23
	3.2	Animation foncière	24
	3.3	Veille foncière	25
4	AXE	4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux	26
	4.1	Restauration hydromorphologique des cours d'eau	26
	4.2	Plan de gestion pour préserver et restaurer les zones humides	27
	4.3	Amélioration de la continuité écologique	28
	4.4	Etude d'aménagement des versants	29
	4.5	Diagnostic d'aménagement parcellaire et plantations champêtres	30
	4.6	Evaluer l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole	31
	4.7	Programme de plantations champêtres : Action fusionnée	32
5	AXE	5 : Améliorer la qualité des eaux	33
	5.1	Charte de bonnes pratiques des irrigants : Action supprimée	33
	5.2	Diagnostic qualité	34

PTGE Aume-Couture - Programme d'Actions actualisé – 2022-2024

	5.3	Accompagnement collectif et formations des agriculteurs	. 35
	5.4	Formations liées à la qualité des eaux : Action fusionnée	. 36
	5.5	Animation MAEC Sol : Action supprimée	. 36
6	SYN	THESE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2022-2024	. 37

Préambule

Ce nouveau programme du PTGE Aume-Couture est une actualisation du Programme d'actions 2018-2024 qui fait suite au bilan évaluatif intermédiaire réalisé en 2021. En effet, durant l'année 2021, l'EPTB Charente a évalué l'état d'avancement des actions du PTGE Aume-Couture sur les années 2018-2020. L'objectif était d'évaluer la progression des actions inscrites au projet via les indicateurs de suivi et d'analyser chaque action afin d'évaluer leur niveau de réalisation, en intégrant les leviers à mettre en place lorsqu'ils sont nécessaires. Ce bilan intermédiaire a ainsi permis de faire évoluer le programme d'actions initial pour une mise en œuvre plus efficace et plus pertinente du Programme d'Actions révisé.

Contexte

Le bassin de l'Aume-Couture, situé au nord d'Angoulême, s'étend sur 470 km² environ, en rive droite du fleuve Charente, sur trois départements : la Charente, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Deux cours d'eau principaux, l'Aume et la Couture, drainent ce bassin à très forte dominante agricole (> 80% de la superficie).

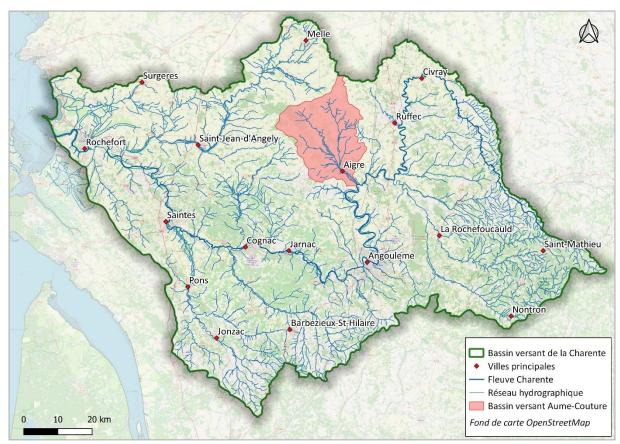


Figure 1 : Localisation du bassin versant de l'Aume-Couture sur le bassin de la Charente (source : EPTB Charente)

L'EPTB Charente et la Chambre d'agriculture de la Charente ont porté ensemble l'élaboration du PTGE Aume-Couture au cours de l'année 2017. A la suite de nombreuses réunions du comité de territoire et de groupes de travail et des nombreux échanges avec les acteurs du territoire, le PTGE Aume-Couture a été validé par le comité de territoire le 31 août 2017 et a été présenté à la CLE du SAGE Charente le 7 novembre 2017. Celle-ci a émis un avis favorable avec des points de vigilance. Le PTGE a par la suite

été validé par les services de l'Etat en mai 2018, date à partir de laquelle il est officiellement rentré dans sa phase de mise en œuvre.

Comme préconisé dans l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, la CLE du SAGE Charente a accepté d'être « le cœur » des comités de pilotage des projets de territoire et de confier au Bureau de la CLE le soin de définir les modalités concrètes de concertation qui permettront d'associer les relais locaux (délibération du 5 novembre 2015). Dans le cadre du bassin de l'Aume-Couture, le bureau de la CLE a proposé de confier le pilotage de l'élaboration du projet à un comité de territoire correspondant à une émanation de la CLE, élargie aux parties intéressées non membres de la CLE. Ainsi, **le comité de territoire constitue le comité de pilotage** : il suit l'élaboration du projet de territoire en continu et valide les différentes étapes d'élaboration du projet, ainsi que la version provisoire du projet soumis à l'avis de la CLE. En amont des réunions du Comité de Territoire, des réunions de préparation sont organisées entre co-porteurs, services de l'Etat et financeurs, il s'agit du **Comité Technique** qui permet d'assurer le suivi et le cadrage du Projet.

L'état des lieux et le diagnostic du territoire de l'Aume-Couture ont permis de mettre en évidence 4 enjeux majeurs auxquels doit faire face le territoire et auxquels le projet de territoire doit répondre :

- Déséguilibre quantitatif du bassin
- Etat des milieux aquatiques dégradé
- Etat qualitatif des eaux dégradé
- Activités socio-économiques du territoire à préserver

• Déséquilibre quantitatif des eaux

L'état des lieux et le diagnostic du bassin versant ont mis en évidence la fréquence importante des assecs sur le bassin versant de l'Aume-Couture liés aux prélèvements agricoles en période estivale mais également à l'artificialisation du bassin versant. Dans la perspective du changement climatique, ces assecs risquent d'augmenter si aucune action n'est mise en œuvre. Le diagnostic du bassin a mis en évidence des zones à enjeux où l'intensité de prélèvement et/ou l'artificialisation des cours d'eau ont un impact particulièrement fort sur l'état quantitatif des masses d'eau. Le premier enjeu du projet de territoire Aume-Couture est le rétablissement de l'équilibre quantitatif des masses d'eau du bassin versant.

• Etat des milieux aquatiques dégradé

L'état des lieux et le diagnostic du territoire ont mis en évidence la dégradation très importante des milieux aquatiques engendrée par l'aménagement hydraulique du bassin versant dans les années 50 et 60 qui avaient vocation à drainer les terrains. La superficie de zones humides fonctionnelles est extrêmement réduite et les cours d'eau ont été fortement rectifiés et recalibrés. Cette dégradation des milieux aquatiques contribue à la fréquence des assecs observés sur le bassin et l'amélioration de l'état des milieux aquatiques constitue donc un enjeu important du projet de territoire. Sur le territoire, c'est le SMABACAB qui travaille à la restauration des milieux aquatiques et humides au travers d'un Programme Pluriannuel de Gestion.

• Etat qualitatif des eaux dégradé

La présence du captage d'eau potable de Moulin Neuf constitue un enjeu important sur une partie du territoire de l'Aume-Couture. Le projet de territoire doit contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du captage en lien avec le programme Re-Sources porté par le syndicat des eaux Nord-Ouest Charente. L'amélioration de la qualité des eaux sur le reste du territoire constitue également un enjeu pour les milieux aquatiques.

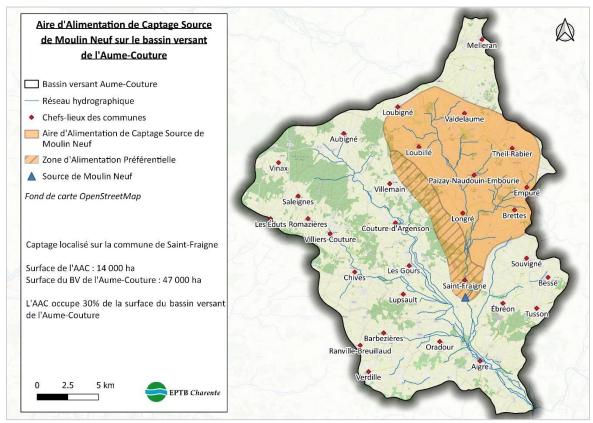


Figure 2 : Aire d'alimentation de Captage Source de Moulin Neuf sur le bassin versant de l'Aume-Couture

• Activités socio-économiques du territoire à préserver

L'activité agricole constitue une partie très importante de l'économie du territoire. Cette activité est liée, en partie, à la disponibilité de la ressource en eau. Le maintien de l'activité socio-économique et donc de l'activité agricole constitue un enjeu important du territoire. Le projet de territoire doit ainsi permettre le maintien de l'activité agricole du territoire, l'amélioration des pratiques actuelles et le développement d'une agriculture plus vertueuse prenant en compte davantage l'environnement.

Afin de répondre à ces enjeux sur le territoire, 5 axes stratégiques ont été définis :



Figure 3 : Les axes de travail du projet de territoire

Programme d'Actions

- 1 AXE 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire
- 1.1 Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire

Axe 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions								
Fish a gation n° 1.1				t ávalvat	ion do la	misa an		
Fiche action n° 1.1	æuvre du				ion de la	mise en		
Statut de l'action	Reconduite	projetu	e territori	<u> </u>				
Statut de l'action								
Constat	La réussite du projet de territoire repose en partie sur l'animation du projet permettant de mettre en relation les différents acteurs du territoire et notamment les porteurs d'actions. Il est également nécessaire de faire le lien avec les programmes en cours sur le territoire afin d'améliorer la lisibilité et de mettre en évidence la complémentarité de ces programmes.							
Description de l'action	 Assurer la coordination de l'ensemble du programme d'actions Organiser les réunions et animer les instances de gouvernance : comité de territoire, comité technique et groupes de travail Réaliser la programmation annuelle en lien avec le comité de territoire, les maîtres d'ouvrage et les financeurs Rendre compte à la CLE Charente de la mise en œuvre du projet Assurer la coordination avec l'ensemble des programmes en cours sur le territoire ayant un lien avec la ressource en eau Assurer le suivi administratif et financier des actions Réaliser et mettre à jour le tableau de bord Réaliser un bilan à mi-parcours du projet de territoire 							
Cible	Usagers et acteurs	s du territoi	re					
Maître d'ouvrage	EPTB Charente							
Partenaires techniques	Chambre d'agricu	lture 16						
Objectif de résultat			e par an mi par an minii					
Indicateurs de suivi	 Nombre de comité de territoire Indicateurs de suivi Nombre de comité technique Nombre de réunions de concertation annexes 							
Réalisation 2018-2020	Réalisation 2018-2020 5 comités de territoire et 6 comités techniques							
Coût prévisionnel total	0,8 ETP pour un montant estimé à 45 000 € par an							
Financement	AEAG : 70%	Autofinancement : 30% AEAG : 70%						
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023		

1.2 Communication et sensibilisation

Axe 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions										
Fiche (action n° 1.2 : C	ommunic	ation et s	sensibilis	ation					
Statut de l'action	Modifiée (indicate	eurs)								
Constat	Il est nécessaire de communiquer sur le PTGE, son intérêt et ses objectifs afin que les élus et les acteurs du territoire s'approprient le projet. Des actions de communication vers l'ensemble des usagers seront donc menées. Elles doivent permettre à chacun de comprendre ce qu'est le projet de territoire et sa complémentarité avec les autres programmes de gestion de l'eau.									
Description de l'action	 Mettre à jour la page « Projet de territoire » du site internet de l'EPTB Charente Réaliser des documents de communication spécifiques (vidéo, plaquette, etc.) Autres actions de communication (interventions extérieures, etc.) Pour les réunions d'informations il faudrait privilégier les réunions de sensibilisation aux élus Les canaux de communications et les évènements existants seront, autant									
Cible	que possible, privi Elus, usagers et ac		rritoire							
Maître d'ouvrage	EPTB Charente									
Partenaires techniques	OPA, SIAEP NOC									
Objectif de résultat	 1 support de communication par an 2 publications sur le site internet par an (mise en ligne des documents pour les comités de territoire) 1 réunion d'information par an (prioritairement à destination des élus) 									
 Nombre de support de communication réalisé Nombre de publication sur le site internet Nombre de réunion d'information Nombre de lettre d'information Nombre d'articles publiés dans la presse 										
Réalisation 2018-2020	5 publications sur	le site inter	net et 3 réu	ınions d'inf	ormation					
Coût prévisionnel total	EPTB Charente : 2	000 €/an								
Financement	AEAG : 50% Autofinancement	: 50%								
Calendrier	2018	2018 2019 2020 2021 2022 2023								

1.3 Animation pédagogique pour les scolaires et le grand public

Axe 1 : Animatio	Axe 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions								
Fiche action n° 1.3	: Animations រុ	pédagogi public	ques pou	r les scol	aires et le	grand			
Statut de l'action	Modifiée (maître	es d'ouvrag	es)						
Constat	Les habitants q forcement les er				ne conna	issent pas			
Description de l'action	 Réalisation d'animations scolaires Réalisation d'animation grand public 								
Cible	Scolaire et grand public								
Maître d'ouvrage	rage SIAEP NOC, SMABACAB, CIVAM, CEN NA, CA16, AEE								
Partenaires techniques	EPTB Charente, GRAINE PC								
Objectif de résultat		ser 6 classe ments gran	s par an d public par	an					
Indicateurs de suivi			sensibilisées es d'animat		ublic				
Réalisation 2018-2020	31 classes sensib	oilisées et 1	1 journées c	d'animation	grand publ	ic			
Coût prévisionnel total	Animations scolaires 2 jours/classe = 900€ + frais liés au car scolaire. 6 classes/an = 5400€ /an Animation grand public 3 évènements grand public par an = 1350€/an Total prévisionnel = 6750 €/an								
Financement	AEAG = 50% Autofinancemen	t = 50%							
Calendrier	2018	2018 2019 2020 2021 2022 2023							

1.4 Animation agricole

Axe 1 : Animation et communication autour du projet de territoire								
I	Fiche action n° 1.4 : Animation agricole							
Statut	Modifiée (indicateurs)							
Constat	Le bassin versant de l'Aume-Couture est essentiellement occupé par de la surface agricole. Les exploitants agricoles ont donc une importance dans l'atteinte des objectifs fixés par le contrat de territoire. Fédérer et créer une dynamique de la profession agricole est essentiel et relève pleinement des missions de la Chambre d'agriculture Charente.							
Description de l'action	 Réaliser une lettre d'information par an à destination des agriculteurs Organiser 1 réunion par an pour mobiliser les agriculteurs sur les différentes actions proposées. Faire le bilan de l'année écoulée n-1 et le prévisionnel de l'année n+1 Sensibilisation et information : réunions, formations, documents, etc. 							
Cible	Profession agricole							
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16							
Partenaires techniques	EPTB Charente							
Objectif de résultat	 1 lettre d'information par an 1 réunion de sensibilisation par an 							
Indicateurs de suivi	 Nombre de lettres d'information Nombre de réunions de sensibilisation et d'information Avancement des plans d'action annuel 							
Réalisation 2018-2020	1 lettre d'information et 1 réunion de sensibilisation							
Coût prévisionnel total et financement	Pris en compte dans chacune des fiches actions concernées							
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023							

2 AXE 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale

2.1 Diagnostic quantité/qualité et suivi individuel d'exploitation

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale							
Fiche action n°	2.1 : Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation						
Statut de l'action	Modifiée (maîtres d'ouvrage et indicateur)						
Constat	Les irrigants du bassin versant désirant optimiser l'usage de l'eau, voire diminuer les surfaces irriguées, ne sont actuellement pas suffisamment accompagnés dans cette démarche aussi bien au niveau technique qu'au niveau des conséquences économiques que les changements de pratiques peuvent induire. Ceci constitue alors un frein à la concrétisation et à la mise en œuvre d'un changement de pratique. Un diagnostic d'exploitation est donc nécessaire pour les accompagner. Les diagnostics réalisés sur les exploitations irrigantes prendront systématiquement en compte le volet quantitatif et le volet qualitatif.						
	Evaluer le système de production Evaluation des performances techniques et économiques de l'irrigation via un diagnostic des pratiques d'irrigation (quantité). Evaluation des performances techniques, économiques et environnementales du système de production ainsi que des risques liés aux pollutions ponctuelles (qualité). Proposer un plan d'actions partagé						
	Propositions d'amélioration du système d'irrigation (quantité). Simulations d'évolution du système de production et évaluation des performances techniques, économiques et environnementales (qualité). Propositions de gestion des risques de pollutions ponctuelles (qualité). Faire se positionner l'agriculteur dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur son exploitation (quantité et qualité).						
Description de l'action	Accompagner l'agriculteur dans la mise en œuvre de son plan d'actions Définir les actions prioritaires et comment les réaliser. Evaluer les performances techniques, économiques et environnementales de la campagne. Orienter le plan d'actions défini en année 1, si besoin.						
	 Sur l'aspect quantitatif, l'action doit permettre d'aboutir à : Optimisation de l'irrigation Installation d'outils d'aide à la décision Diversification des assolements Changement des pratiques culturales Développement de la méthode du semis direct sous couvert 						
	L'action doit également permettre de mettre en place un diagnostic commun utilisable par tous les maîtres d'ouvrage à partir d'une trame de diagnostic déjà existante. Pour ce faire, une réunion de travail sera organisée par la CA16 avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages.						

Cibles	Exploitations raccordées aux réserves de substitution Exploitations irrigantes situées dans les secteurs à priorité forte et très forte d'un point de vue quantitatif (cf. figure 71 du diagnostic)								
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16, OPA et CIVAM								
Partenaires techniques	SIAEP NOC								
Objectif de résultat	 Réaliser 40 diagnostics quantité/qualité entre 2018 et 2024 Réaliser un cahier des charges unique pour le diagnostic, utilisable par tous les maîtres d'ouvrages à l'échelle de l'Aume-Couture 								
Indicateurs de suivi	 Nombre de diagnostics Nombre de suivis Nombre d'outils d'aide à la décision installé + type Evolution des cultures dans la rotation Evolution générale des assolements sur le bassin Volumes d'eau consommés annuellement par exploitation Nombre de dossiers de demande d'aide pour l'acquisition de matériels hydroéconomes Elaboration d'un diagnostic commun entre maîtres d'ouvrage 								
Réalisation 2018-2020	8 diagnostics et 1 suivi réalisés par la CA16 et 5 OAD en place								
Coût prévisionnel total	Diagnostic: 4 jours/exploitation Suivi annuel de l'exploitation: 3 jours/an (sur 3 ans) Chambre d'agriculture 16: Animation/coordination: 5 jours/an = 2 000€/an 20 diagnostics – 12 déjà réalisés: 8 diagnostics = 12 800€ 20 suivis sur 3 ans = 72 000€ Total pour 2022-2024 = 90 800€ Autres OPA: 20 diagnostics + suivis sur 3 ans = 117 000 € Total: 207 800 € Les coûts sont calculés sur la base du plafond des aides de l'AEAG soit 400 €/j)								
Financement	Autofinancement : 50% AEAG : 50 % du coût réel (plafonné à 400€/jour et 4 jours par diagnostic + 3 jours/an pour le suivi)								
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023								

2.2 Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation : Action terminée

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale

Fiche action n	Fiche action n° 2.2 : Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation							
FICHE ACTION TERMINEE								
Description de l'action	COGEST'EAU souhaite améliorer la connaissance de l'irrigation sur son périmètre tout en développant des outils d'appui opérationnels à la gestion de l'irrigation. Cette action avait pour but la mise en place de sondes capacitives et piézométriques ainsi que la modélisation du bassin de l'Aume-Couture.							
	En 2019 COGEST'EAU a missionné le bureau d'études Eaucéa pour réaliser la modélisation hydrogéologique du bassin de l'Aume-Couture. Cette modélisation permet d'évaluer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau.							
Action réalisée	5 sondes capacitives ont été installés sur le bassin versant de l'Aume-Couture sur les communes de : Saint-Fraigne, Couture d'Argenson, Amberac, Oradour d'Aigre et Tusson.							
	2 sondes piézométriques permettant de mesurer le niveau de la nappe et 2 sondes permettant de mesurer le niveau de réserve de Tusson et Les Gours complètent le dispositif de suivi.							

2.3 Spécification du conseil à l'irrigation

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale									
Fiche act	ion n° 2.3 : Spe	écificatio	n du cons	eil à l'irri	gation				
Statut de l'action	Reconduite								
Constat	La Chambre d'agriculture 16 dispose d'un réseau de sondes de d'humidité du sol à l'échelle du département permettant de proconseil à l'irrigation. 4 sites de mesure, équipés chacun par 6 Watermark, sont situés sur le bassin de l'Aume-Couture. Un bulletin Irrig'Info est diffusé chaque semaine en été depuis l'échelle du département de la Charente par la Chambre d'Agrice bulletin constitue un outil d'aide à la décision pour les irrigan								
Description de l'action	(sondes	 Mutualiser les moyens matériels à l'échelle du bassin versant (sondes capacitives et tensiomètres) Centraliser les données des sondes installées sur le bassin versant par les différents acteurs concernés (COGESTEAU) Diffusion d'un conseil à l'irrigation spécifique au bassin de l'Aume-Couture en vue d'optimiser l'irrigation 							
Cible	Irrigants du bassin								
Maître d'ouvrage	Chambre d'agric	ulture 16							
Partenaires techniques	COGESTEAU								
Objectif de résultat	Editer un consei pendant la camp		-	-	in de l'Aum	e-Couture			
Indicateurs de suivi			ation de la p et de graph	•	disposition				
Réalisation 2018-2020	 350 consultations de la page entre 2018 et 2020 204 graphiques mis à disposition 								
Coût prévisionnel total	Recueil des données, mise en forme, mise à disposition et production d'un conseil : 0,5 jour / semaine Printemps/été = 24 semaines = 12 jours = 7 140 €/an Bilan annuel : 1 jour / an								
Financement	Autofinancemer AEAG = 30 %	Autofinancement = 70% AEAG = 30 %							
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023			

2.4 Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion de l'irrigation

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale								
Fiche action n° 2.4	: Etude des pot des ressou				n pour la	gestion		
Statut de l'action	Reconduite	ices et de	riirigati	OH				
Dans un contexte de changement climatique, une gestion fine de ressource en eau doit être recherchée. Le développement de nouvea outils de pilotage permettra d'accompagner les irrigants dans leu changements de pratique. La télédétection par satellite ou par drone e une technique pouvant apporter des éléments d'aide à la décision dans gestion de la ressource et une meilleure connaissance de l'occupation sol. L'action se propose d'étudier les avantages et les inconvénients cette technique et de préciser ce qu'il est possible d'en attendre.								
Description de l'action	Cette action a pour but d'optimiser le pilotage de l'irrigation, d'améliorer la gestion de la ressource et d'identifier de nouveaux outils d'aide à la décision. • Recherche bibliographique sur les avantages, les inconvénients et les coûts • Rédiger une note de synthèse précisant les opportunités et/ou contraintes pour une application au bassin versant de l'Aume-Couture							
Cible	Irrigants du bassin	ı						
Maître d'ouvrage	Chambre d'agricul	ture 16						
Objectif de résultat	Réalisation d'une	note de syn	thèse pour	2022				
Indicateurs de suivi	Réalisation de la n	ote de synt	hèse					
Réalisation 2018-2020	Acquisition des im campagne de terra					tion d'une		
Coût prévisionnel total	CA16 : 10 jours so	it 5 950 €						
Financement	AEAG : 50% Autofinancement : 50%							
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023		

2.5 Etude sur la révision des seuils de gestion

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale									
Fiche action n° 2.5 : Etude sur la révision des seuils de gestion									
Statut de l'action	Statut de l'action Modifiée (actualisation de l'action et indicateurs)								
Constat	gestior l'ensen réguliè	L'état des lieux et le diagnostic ont mis en évidence que les seuils de gestion en vigueur au piézomètre d'Aigre ne sont pas représentatifs de l'ensemble du bassin versant. En effet, bien que des assecs soient régulièrement observés sur le bassin versant, les seuils d'alerte renforcée et de coupure ne sont jamais atteint sur le piézomètre d'Aigre.							
Description de l'action	préven seuils a été res long de La mis	L'action vise à modifier les seuils et/ou les indicateurs de gestion afin de prévenir plus efficacement les périodes de crise. L'étude sur la révision des seuils a été réalisée par le bureau d'études SETEC HYDRATEC. Ce travail a été restitué en janvier 2020. En tout 7 réunions ont été organisées tout au long de la réalisation de cette action. La mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture est en cours.							
Cible	Irrigan	Irrigants du bassin versant							
Maître d'ouvrage	ЕРТВ С	harente							
Partenaires techniques	DDT 16	5, Cogest'ea	au, ASA Aur	ne-Couture	, CA16, Féc	lération de	pêche 16,		
Objectif de résultat		ion des nou mentale	ıveaux seuil	s de gestion	après la ph	ase de mise	en œuvre		
Indicateurs de suivi	 Avancement de l'étude Rapport final Nombre de réunions organisées Validation des seuils de gestion 								
Réalisation 2018-2020		L'étude a été finalisée, le rapport final réalisé et 7 réunions ont été organisées. Les seuils sont en cours d'expérimentation.							
Financement		AEAG : 50% Autofinancement : 50%							
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		

2.6 Création de réserves de substitution

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale						
Fiche ac	ction n° 2.6 : Cré	ation de	réserves	de substi	tution	
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	Le bassin de l'Aume-Couture compte aujourd'hui 14 réserves de substitution réalisées depuis la fin des années 90. Créée en 2004, l'ASA Aume-Couture a réalisé 4 retenues dans une première tranche de travaux permettant de stocker 1,4 million de m³ bénéficiant à 16 exploitations en 2011. L'ASA porte le projet d'une deuxième tranche de travaux consistant en la réalisation de 9 réserves supplémentaires permettant de stocker et de substituer 1,65 million de m³ et d'y raccorder 23 exploitations. Le fonctionnement de l'ASA permet une mutualisation des coûts en demandant à chaque exploitant adhérent de contribuer financièrement à la réalisation des réserves même ceux qui n'y seront pas raccordés pour des problèmes techniques ou d'éloignement notamment.					
Description de l'action	 Réaliser l'ensemble des études techniques et réglementaires Présenter l'avancement des études en comité de territoire Réaliser la construction des réserves de substitution 					
Cible	Exploitations irrigantes					
Maître d'ouvrage	ASA Aume-Couture					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 16, COGESTEAU, DDT16					
Objectif de résultat	 Construction de 9 réserves de substitution Substituer un volume de 1,65 Mm³ 					
Indicateurs de suivi			éalisées et ubstitués et			
Réalisation 2018-2020	Arrêté préfectoral autorisant la construction des 9 réserves signé en 2021. Recours déposé en attente de jugement au tribunal administratif. Lancement du marché public pour la maîtrise d'œuvre en 2022.					
Coût prévisionnel total	Environ 6,5 €/m³ s	oit 10 725 (000€			
Financement	Financement conforme aux modalités du PDRr Volume éligible aux aides de l'agence de l'eau : 1 290 000 m³ : - AEAG : 70 % sur certaines dépenses éligibles (sous réserve des conditions du PDR, de la validation du projet de territoire par la CLE du SAGE Charente et le préfet de la Charente et que celui-ci vise l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques) - Co-financements complémentaires pour atteindre le taux fixe du PDRr - Autofinancement : 30%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

2.7 Définition des modalités de gestion de l'irrigation

Axe 2 : Réduct	Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale					
Fiche action n	° 2.7 : Définitior	n de mod	alités de	gestion d	le l'irrigat	tion
Statut de l'action	Modifiée (indicate	eurs)				
Constat	Dans le cadre du plan de répartition des prélèvements, l'OUGC se base sur un volume autorisé à l'échelle du bassin qui, à terme, sera équivalent au volume prélevable. Une fois le projet de réserves de substitution concrétisé, les prélèvements estivaux sont théoriquement susceptibles d'atteindre le volume prélevable. Lors des réunions de concertation tenues durant la phase d'élaboration du programme d'actions, il a été convenu de définir un volume (volume de gestion) plus faible que le volume prélevable (2,57 Mm³). Ce volume de gestion servira de base à l'OUGC pour établir son plan de répartition annuel une fois que les réserves de substitution seront en service. Ce volume de gestion a été défini à 2,27 Mm³, ce qui correspond au volume autorisé aujourd'hui aux irrigants qui ne seront pas raccordés aux futures réserves de substitution. L'OUGC utilisera ce volume sur une période d'observation de 3 ans à l'issu de laquelle un bilan de la mesure sera réalisé.					
Description de l'action	gestion de Réaliser ui de 3 ans Mettre ei	gestion de 2,27 millions de m³ • Réaliser un bilan de la mesure à l'issu d'une période d'observation				
Cible	Irrigants du bassin	versant				
Maître d'ouvrage	COGESTEAU					
Partenaires techniques	Chambre d'agricul	Chambre d'agriculture 16				
Objectif de résultat	Etablir un Plan Annuel de Répartition sur le volume de gestion de 2,27 millions de m ³					
Indicateurs de suivi	 Nombre d'années où le Plan Annuel de Répartition respecte le volume de gestion de 2,27 millions de m³ Nombre d'utilisation du module tours d'eau 					
Réalisation 2018-2020	La stratégie de baisse des volumes a été voté en 2018. Elle est mise en œuvre depuis. L'objectif devrait être atteint en 2022 en contrepartie de la construction des réserves.					
Calendrier	L'utilisation du v substitution seron		-	e fera lors	que les ré	serves de
2 223	2018	2019	2020	2021	2022	2023

2.8 Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation

Axe 2 : Réduction	Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale					
Fiche action n° 2	Fiche action n° 2.8 : Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation					n de
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	des appels à pro matériel afin d'a	Dans le cadre du Programme de Développement Rural Régional, il existe des appels à projets qui aident les exploitants dans l'acquisition de matériel afin d'améliorer les pratiques de maitrise d'apports d'eau et optimiser la fertilisation.				
Description de l'action	 Acquisition de matériel de mesure pour l'amélioration des pratiques : Logiciels de pilotage de l'irrigation Appareils de mesures des besoins en eau (capteurs plantes tensiomètres, sondes capacitives) Acquisition de matériels économe en eau (régulation électronique				rs plantes,	
goutte à goutte) Réalisation et dépôt du dossier de réponse à l'appel à			, ,			
Cible	Irrigants du bassin versant					
Maître d'ouvrage	Irrigants du bassin versant					
Partenaires techniques	COGEST'EAU, Cha	ambre d'A	griculture 16	5, OPA		
Objectif de résultat	5 dossiers de den	nande d'ai	de par an			
Indicateurs de suivi	Nombre de dossi	ers de den	nande d'aide	9		
Réalisation 2018-2020	Aucun dossier de demande d'aide n'a été déposé					
Coût prévisionnel total	Estimation à 5000€/dossier 5 dossiers/an soit 25 000€/an					
Financement	Autofinancement : 60% Taux d'aide AEAG conforme aux modalités prévues par le PDRr, mesure 4.1.3 : 40% Niveau plancher des dépenses éligibles 3 000 € HT/dossier					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

2.9 Harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution : Action terminée

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale

Fiche action n° 2.9 : Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet

des réserves de substitution existantes et en projet						
	FICHE ACTION TERMINEE					
Description de l'action	14 réserves de substitution sont actuellement en service sur le bassin de l'Aume-Couture. En fonction de leur date d'autorisation, ces réserves ne sont pas toutes soumises aux mêmes règles de remplissage. Dans un soucis de cohérence à l'échelle du bassin, une harmonisation des règles de remplissage est nécessaire parallèlement à la mise en place de nouvelles retenues de substitution.					
Action réalisée	L'ASA Aume-Couture a missionné le bureau d'études CACG pour la réalisation de l'étude d'harmonisation des règles de remplissage. 2 propositions de gestion ont été présentés dans une note en juillet 2018 puis présenté en groupe de concertation. Il a alors été choisi de retenir l'indicateur piézométrique d'Aigre couplé au débit de l'Aume-Couture correspondant à la somme des 2 stations de débit installées sur la Couture et de la station de débit installée sur l'Aume. Afin de tenir compte des variations naturelles des débits et de la piézométrie, des seuils distincts ont été définis entre la période allant du 01/11 au 29/02 et du 01/03 au 31/03. Des règles de remplissage progressif ont également été définies. Ces indicateurs et seuils de gestion seront mis en application lorsque les réserves intégrées dans le projet de territoire					

2.10 Animation MAEC

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale					
	iche action n° 2.10 : Anima	tion MAEC			
Statut de l'action	Modifiée				
Constat	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont un des outils majeurs du plan développement rural et régional (PDRr). Elles permettent d'accompagner les exploitations afin de répondre aux enjeux environnementaux des territoires.				
Description de l'action	 Afin de répondre à la problématique « eau-quantité » différentes MAEC pourraient être ouvertes sur le territoire de l'Aume-Couture : 70.06 : MAEC qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures 70.08 : MAEC qualité et protection du sol 70.09 : MAEC Climat – Bien-être animal et autonomie alimentaire des élevages 70.10 : MAEC biodiversité – Préservation des milieux humides 70.11 : MAEC création de couverts d'intérêt pour la biodiversité en particulier les pollinisateurs 70.13 : MAEC maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et DFCI 70.14 : MAEC entretien durable des infrastructures agroécologiques 				
Cible	Exploitations du bassin versant				
Maître d'ouvrage	Opérateurs MAEC				
Partenaires techniques	OPA, Chambre d'Agriculture 16				
Objectif de résultat	Réaliser un groupe de concertation pour décider des nouvelles MAEC à mettre en place sur le territoire, des structures opératrices et animatrices				
Indicateurs de suivi	 Nombre d'exploitation ayant contractualisé la MAEC Surface concernée par la mesure 				
Réalisation 2018-2020	Il n'y a jamais eu de demandes pour les MAEC irrig 04 et irrig 05 et aucune structure ne s'est portée animatrice pour ces MAEC				
Coût prévisionnel total	A voir en fonction des MAEC qui seront ouvertes sur le territoire				
Financement	Animation: 50% AEAG et 50% autofinancement MAEC: financement pris en charge par le PAEC				
Calendrier	2018 2019 202	20 2021 2022 2023			

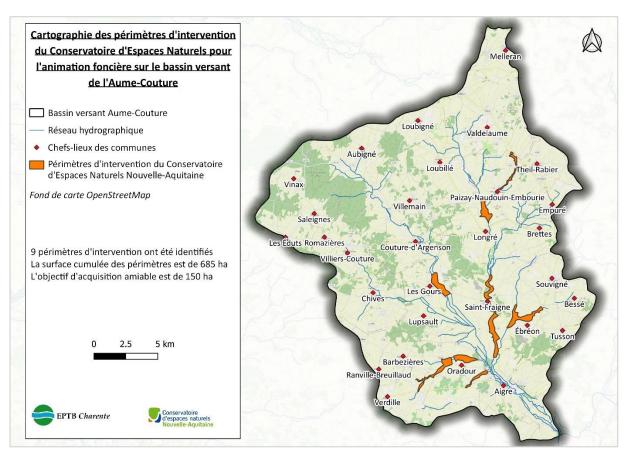
2.11 Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin

Axe 2 : Rédu	Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale					
Fiche action n° 2.	Fiche action n° 2.11 : Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin					le sur le
Statut de l'action	Création					
Constat	L'OUGC COGEST'EAU dispose d'outils d'aide à la décision qui vont permettre de proposer des mesures de gestion anticipatoires afin d'éviter la situation de crise durant la campagne d'irrigation. COGEST'EAU utilise la plateforme Hydrim pour suivre l'évolution des consommations d'eau sur le bassin et faire fonctionner les modules de simulation d'irrigation afin d'anticiper les mesures de gestion à mettre en place. Une présentation de ce travail, des données récoltées et des mesures de gestion mises en places permettrait aux membres du comité de territoire de comprendre les actions réalisées par l'OUGC et d'avoir accès au travail réalisé sur l'Aume-Couture.			in d'éviter U utilise la 'eau sur le ation afin ntation de s en places les actions		
Description de l'action	 Présentation en Comité de Territoire de la gestion conjoncturelle mise en place sur l'année sur l'Aume-Couture et des données disponibles : mesures de gestions mises en places, surfaces irriguées, assolement irrigué, utilisation de la plateforme Hydrim, etc. Diffusion du diaporama produit pour la présentation aux membres du comité de territoire 					
Cible	Membres du comité	é de territoi	re			
Maître d'ouvrage	COGEST'EAU					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculti	ure 16, EPT	3 Charente			
Objectif de résultat	 1 présentation du bilan de la campagne d'irrigation et de la gestion conjoncturelle par an 1 document produit et diffusé par an 					
Indicateurs de suivi	 Nombre de présentations réalisées en réunion Nombre de supports diffusés aux membres du Comité de Territoire 					
Calendrier	Réalisation d'un po année	int d'inforr	nation et p	roduction (d'un « bilan	» chaque
	2018	2019	2020	2021	2022	2023

3 AXE 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage

3.1 Cartographie et priorisation des parcelles : Action terminée

Ax	Axe 3 : Animation et maîtrise foncière ou d'usage				
Fiche a	Fiche action n° 3.1: Cartographie et priorisation des parcelles				
FICHE ACTION TERMINEE					
Description de l'action	Cette action avait pour objectif l'identification de secteurs de zones humides prioritaires en termes de restauration et d'entretien. Les parcelles identifiées peuvent ainsi constituer des zones privilégiées pour la réalisation d'une animation foncière spécifique, faisant l'objet de l'action 3.2.				
Action réalisée	Un comité technique dédié a été mis en place et s'est réuni une première fois le 23 mars 2018. Cette réunion a permis d'identifier dans un premier temps les secteurs d'intérêt « à dire d'expert ». Ce travail d'identification a ensuite été affiné grâce à des visites de terrain et à la rencontre de 6 exploitants agricoles ayant répondu à l'enquête proposée par la Chambre d'agriculture de la Charente. Le comité technique « foncier » s'est ensuite réuni le 3 décembre 2018 afin de valider entre partenaires les 9 périmètres identifiés correspondant à une				
	surface de 685 ha. Ces périmètres ont ensuite été présentés au Comité de Territoire du 7 décembre 2018 puis ont été validés par le Conseil Scientifique et Technique du CEN le 31 janvier 2019.				



3.2 Animation foncière

Axe 3	3 : Animation e	t maîtrise	e foncière	e ou d'us	age	
	Fiche action n°	' 3.2 : Ani	mation fo	oncière		
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	d'usage des pare emphytéotique) e milieux humides d les surfaces sont	La préservation de zones humides passe par une maîtrise foncière ou d'usage des parcelles. Une maîtrise foncière forte (acquisition, bail emphytéotique) est un gage de pérennité des actions de préservation des milieux humides dans le temps. Une fois cette maîtrise foncière assurée, les surfaces sont vouées à conserver leur destination agricole avec une gestion agricole adaptée aux enjeux écologiques (fauche, pâturage, etc.)				
Description de l'action	 Réalisation d'une phase active d'animation foncière : Identification des propriétaires sur les 9 périmètres prioritaires Estimation de la valeur des parcelles en lien avec la SAFER Recueil des intentions de vente des propriétaires Signature de promesses de vente et finalisation des acquisitions Mention dans les actes notariés de la vocation de préservation des zones humides Bail emphytéotique à privilégier sur les espaces publics (biens communaux) 					
Cible	Propriétaires prive	és				
Maître d'ouvrage	CEN NA, SMABAC	AB, SIAEP N	ОС			
Partenaires techniques	SAFER, Chambre o	d'agriculture	e 16			
Objectif de résultat	 Acquisitio 	n de 150	ha minimi	res zones h um de Zor oritaires (Cf	es Humide	es sur les
Indicateurs de suivi	 Temps dédié à l'animation foncière Nombre de périmètres et d'hectares en animation foncière Nombre d'hectares en maîtrise foncière 					
Réalisation 2018-2020	 CEN NA: 13 ha acquis sur les 150 ha d'objectif SIAEP NOC: 2,3 ha acquis sur les 10 ha d'objectif SMABACAB: réserve foncière de 11 ha 					
Coût prévisionnel total	Animation foncière : 12j/périmètre soit 68 000€ environ + cout d'acquisition du foncier (prix principal + frais)					
Financement	Animation : AEAG Acquisition : AEAG					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

3.3 Veille foncière

Axe 3	: Animation et maîtrise foncière ou d'usage				
	Fiche action n° 3.3 : Veille foncière				
Statut de l'action	Reconduite				
Constat	La majorité des terrains intéressants pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique et la restauration de zones humides sont des propriétés privées exploitées à des fins agricoles. Le CEN Nouvelle-Aquitaine, le SMABACAB et le SIAEP NOC réalisent des veilles foncières auprès de la SAFER afin de faire émerger des projets de restauration ou de conservation de zones humides.				
Description de l'action	 Mettre en place la veille foncière sur les 9 périmètres prioritaires Poursuivre la veille foncière engagée par le SMABACAB et par le CEN Nouvelle-Aquitaine Etendre la veille foncière à l'ensemble des communes du bassin versant et en priorité à celles situées dans les zones à priorité forte et très forte en termes de dégradation des milieux aquatiques mis en évidence dans le diagnostic 				
Cible	Exploitations agricoles situées dans les périmètres prioritaires et exploitations agricoles irrigantes				
Maître d'ouvrage	CEN NA, SMABACAB, SIAEP NOC				
Partenaires techniques	SAFER, Chambre d'Agriculture 16				
Objectif de résultat	Réaliser des conventions avec la SAFER et entre les partenaires				
Indicateurs de suivi	 Nombre de conventions avec la SAFER Nombre de communes concernées par une veille foncière 				
Réalisation 2018-2020	 Convention CEN Nouvelle-Aquitaine – SAFER Convention SIAEP NOC – SAFER Convention SIAEP NOC – SMABACAB (animation foncière) 				
Coût prévisionnel total	6000 € TTC / an pour 30 communes				
Financement	Veille foncière : AEAG = 50%				
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023				

4 AXE 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux

4.1 Restauration hydromorphologique des cours d'eau

Axe 4	Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux					
Fiche action n° 4	4.1 : Restauratio	on hydror	norpholo	gique de	s lits des	cours
		d'eau				
Statut de l'action	Modifiée (objectif	et indicate	urs)			
Constat	Le diagnostic du territoire a mis en évidence l'artificialisation très importante des cours d'eau du bassin versant favorisant l'évacuation et l'écoulement des eaux. Les travaux de restauration menés depuis plusieurs années par le SMABACAB se limitent au lit mineur des cours d'eau et ont donc un impact positif mais limité. L'animation foncière menée dans le cadre du projet de territoire doit permettre de disposer de terrains permettant la réalisation de travaux de restauration dans le lit majeur des cours d'eau.					
Description de l'action	Réaliser des travaux de diversification morphologique et de restauration hydromorphologique dans le lit mineur et le lit majeur : - Travaux de diversification morphologique: réouverture du lit mineur à la lumière et aménagements de diversification (déflecteurs, risbermes, fixations d'embâcles) - Restauration morphologique gabarit/faciès/tracé: recharge granulométrique, retalutage des berges et végétalisation Réaliser des travaux et/ou une expérimentation sur les fossés agricoles					
Maître d'ouvrage	SMABACAB	•	'			<u> </u>
Partenaires techniques	OFB, Fédérations de pêche, Charente Eaux, AEAG, EPTB Charente					
Objectif de résultat	 Restauration hydromorphologique en amont de l'Aume (3,2 km) Diversification morphologique en amont de la Couture (9,5 km) Restauration hydromorphologique de la Divise (1,6 km) Restauration hydromorphologique sur le Siarne (2,1 km) Lancer une dynamique sur la question des fossés agricoles 					
Indicateurs de suivi	 Linéaire de cours d'eau restauré Suivi piézométrique avant/après Expérimentation / Travaux sur les fossés agricoles Inventaires piscicoles avant/après Surface de bassin versant restauré 					
Réalisation 2018-2020	 1,25 km restauré sur la Divise 750 m restauré sur le Siarne 					
Coût prévisionnel total	Fonction des résultats des actions de l'axe 3 Estimation à 150 000€/an soit 900 000 € (500ml/an à 300 €/ml)					
Financement	AEAG : entre 50%	et 80%				
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

4.2 Plan de gestion pour préserver et restaurer les zones humides

Axe 4	Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux					
Fiche action n° 4.2	2 : Elaboration e	et mise ei	n œuvre d	des plans	de gestic	on pour
	préserver et res	taurer le	s zones h	umides		
Statut de l'action	Modifiée (indicate	Modifiée (indicateurs)				
Constat	2500 ha de zones de les rendre de aujourd'hui très re en culture de ma humide et ne jo	Au début des années 1950 le bassin de l'Aume-Couture comptait environ 2500 ha de zones marécageuses. Ces terrains fertiles ont été assainis afin de les rendre cultivables. Les zones humides fonctionnelles sont aujourd'hui très réduites. Ces anciennes zones marécageuses sont mises en culture de manière incompatible avec la fonctionnalité d'une zone humide et ne jouent plus leur rôle naturel d'éponge permettant un stockage de l'eau en hiver et un soutien des débits d'étiage en été.				
Description de l'action	Cette action est en lien direct avec l'axe 3 puisqu'elle permet de mettre en œuvre des plans de gestion pour les zones humides qui ont été acquises par maîtrise foncière. • Diagnostic des zones humides acquises en maîtrise foncière • Définir les actions de restauration et/ou d'entretien à réaliser • Identifier la gestion agricole adaptée au site et à ses objectifs de préservation de la ressource en eau • Réaliser des travaux d'aménagement					
Cible	Parcelles sous ma	ìtrise fonciè	re ou d'usa	ge		
Maître d'ouvrage	CEN NA, SMABAC	AB, SIAEP N	ОС			
Partenaires techniques	OFB, Chambre d'a	OFB, Chambre d'agriculture 16, Charente Eaux, EPTB Charente				
Objectif de résultat	Restauration de r prioritaires et acq				es identifié	es comme
Indicateurs de suivi	Surface de zones humides (ha) couvertes par un plan de gestion					
Réalisation 2018-2020	Aucun plan de gestion de zones humides n'a été réalisé car cette action nécessite l'acquisition foncière de zones humides (axe 3)					
Coût prévisionnel total	Fonction des résultats des actions de l'axe 3					
Financement	AEAG : 50% Autofinancement	AEAG : 50% Autofinancement : 50%				
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

4.3 Amélioration de la continuité écologique

Axe	Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux				
Fiche action n° 4.3 : Amélioration de la continuité écologique					
Statut de l'action	Modifiée (objectif et indicateurs)				
Constat	L'aval de l'Aume-Couture est un secteur particulier : le cours d'eau est divisé en plusieurs bras dont les 2 principaux sont le grand canal et l'ancien Aume. Le grand canal ne possède aujourd'hui que peu d'intérêt écologique au regard d'un cours d'eau tandis que l'ancien Aume reste aménageable. L'aval de l'Aume-Couture possède de nombreux ouvrages transversaux compliquant la continuité écologique avec la Charente.				
Description de l'action	Intervention sur les ouvrages ciblés afin d'améliorer le passage de la faune vers l'ancien Aume. Ces opérations doivent être précédées d'une animation auprès des propriétaires de terrains concernés afin d'expliquer la démarche et l'intérêt de celle-ci.				
Maître d'ouvrage	SMABACAB				
Partenaires techniques	OFB, Fédération de pêche 16, DDT 16, Charente Eaux, CA 16, Cellule migrateurs				
Objectif de résultat	 Aménagement du Clapet des Picots Aménagement de la Vanne du Gué de Jean Faure 				
Indicateurs de suivi	 Nombre d'ouvrages traités pour la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) 				
Réalisation 2018- 2020	Aucune action de restauration de la continuité écologique n'a eu lieu entre 2018 et 2020				
Coût prévisionnel total	Clapet des Picots : 20 000 € Vannes du gué Jean Faure : 30 000 €				
Financement	AEAG : de 30% à 80% Autofinancement : 20% à 70%				
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023				

4.4 Etude d'aménagement des versants

Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux							
Fiche action n° 4.4 : Etude d'aménagement des versants							
Statut de l'action	Reconduite						
Constat	La gestion de l'eau se joue en amont des cours d'eau, sur les versants : zones humides, forêts, haies, végétations, talwegs, zones d'expansion des crues, etc. Ces paysages de versants rendent de multiples services s'ils sont fonctionnels. Mais la simplification paysagère observée depuis 50 ans a entrainé la perte des « fonctions naturelles » du paysage et des sols : frein au ruissellement, capacité à retenir les eaux et les polluants, recharge des nappes, etc.						
Description de l'action	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydrologique, hydraulique et hydrogéologique du bassin versant. Cette étude servira de base de travail pour la réalisation de Plans d'Aménagement d'Hydraulique Douce à l'échelle communale qui devront être élaborés et portés par une ou des structures locales.						
Maître d'ouvrage	EPTB Charente						
Partenaires techniques	SMABACAB, Collectivités, SIAEP NOC, CEN NA						
Objectif de résultat	Réaliser une étude d'aménagement des versants qui vise à restaurer le potentiel naturel de régulation des étiages, maintenir et développer la biodiversité des milieux liés à l'eau et favoriser l'autoépuration des eaux						
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude						
Réalisation 2018-2020	Cette action n'a pas encore été mise en œuvre						
Coût prévisionnel total	Etude du fonctionnement du bassin versant : 50 000 € TTC						
Financement	AEAG : 50 % Autofinancement : 50%						
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023						

4.5 Diagnostic d'aménagement parcellaire et plantations champêtres

Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux								
Fiche action n° 4.5 : Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de								
	l'exploitation et plantations champêtres							
Statut de l'action	Modifiée (fusion	avec la fich	ne 4.7)					
Constat	Des études conduites sur les bassins versants de la région montrent une simplification des parcelles agricoles et une disparition du système bocager. Pourtant, ces éléments arborés participent à la gestion quantitative (infiltration de l'eau et amélioration de la recharge des nappes) et qualitative.							
Description de l'action	Réaliser un état des lieux du parcellaire (situation vis-à-vis des enjeux du projet de territoire, points d'eau, couverts, etc.) Proposer de nouveaux aménagements chiffrés et un plan d'entretien Recherche de sites et plantations champêtres							
Cible	Exploitants agricoles, collectivités, propriétaires privés							
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16, Prom'Haies							
Partenaires techniques	SMABACAB, Fédérations de chasse 16 et 79, OPA							
Objectif de résultat	 Réaliser 10 diagnostics d'exploitation par an Planter 4 km de haies par an 							
Indicateurs de suivi	 Nombre de diagnostics réalisés Nombre de km de haies plantées Nombre de dossiers de demande d'aide 							
Réalisation 2018-2020	 12 diagnostics d'aménagement parcellaire (CA 16) 5,45 km de haies plantés par la CA16 17,3 km de haies plantés par PROM'HAIES 							
Coût prévisionnel total	Animation = 3 jours/an soit 1785 €/an 2 jours/diagnostic soit 1 190 € et 10 diagnostics/an = 11 900 € /an Estimation pour 4 km (environ 16 sites de plantation), si toutes les plantations sont effectuées par entreprise : 13€/ml de haie plantée, soit 13 000€/km, soit 52 000€ pour les 4 km. Animation de territoire : 32 jours de travail : 16 000€ /an							
Financement	<u>Plantation</u> Taux d'aides publiques (modalités conformes au PDRr) : 80% Autofinancement : 20%							
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023							

4.6 Evaluer l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole

Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux							
Fiche action n° 4.6 : Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du bassin versant							
Statut de l'action	Recondui	Reconduite					
Constat	profils du de tous le	Les aménagements hydrauliques peuvent amener des modifications des profils du parcellaire agricole. Pour obtenir un projet partagé et accepté de tous les acteurs du bassin versant, il est essentiel d'évaluer l'impact technico-économique sur les exploitations agricoles.					
Description de l'action	A partir de l'état initial et via une expertise agronomique et une analyse du système de production, il sera étudié l'existence ou non d'un préjudice sur les exploitations. Si toutefois un dommage est avéré, l'impact des aménagements sera évalué au niveau économique. Cette action doit se faire en partenariat entre le SMABACAB et la CA16 lorsque le syndicat de bassin rencontre des difficultés pour la réalisation						
Cible	de ses travaux de restauration. Exploitations agricoles						
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16						
Partenaires techniques	SMABACAB, CEN NA						
Objectif de résultat	Réalisation de 5 diagnostics par an						
Indicateurs de suivi	Nombre de diagnostics réalisés						
Réalisation 2018-2020	Aucun diagnostic n'a été réalisé						
Coût prévisionnel total	3 jours par diagnostic 5 diagnostics par an soit 8 925€/an						
Financement	Autofinancement : 50% AEAG : 50%						
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024						

4.7 Programme de plantations champêtres : Action fusionnée

Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux

Fiche action n° 4.7 : Programme de plantations champêtres

FICHE ACTION FUSIONNEE AVEC LA FICHE 4.5

Cette action est redondante avec l'action 4.5 où des plantations de haies sont déjà réalisées. Ces deux fiches actions ont donc été fusionnées.

- 5 AXE 5 : Améliorer la qualité des eaux
- 5.1 Charte de bonnes pratiques des irrigants : Action supprimée

Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux

Fiche action n° 5.1 : Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants

ACTION SUPPRIMEE

Cette action n'a pas été mise en œuvre. Le comité de territoire qui s'est réuni en mai 2022 a décidé de supprimer cette action. Cette décision fait suite au contexte lié aux projets de réserves de substitution et à l'aspect non contraignant de la signature d'une charte.

5.2 Diagnostic qualité

A	Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux						
Fiche action n° 5.2 : Diagnostic qualité HVE et suivi individuel d'exploitation							
Statut de l'action	Modifiée						
Constat	de production et territoire mais n'o leur propre systè	Certains exploitants agricoles sont volontaires pour évaluer leur système de production et le faire évoluer en lien avec les enjeux du contrat de territoire mais n'ont pas suffisamment d'indicateurs de performances de leur propre système de production. Ceci, est un réel frein et ne leur permet pas de se projeter dans un nouveau système de production.					
Description de l'action	Réalisation de dia	Réalisation de diagnostics HVE					
Cible	Exploitations agric	coles du bas	sin versant				
Maître d'ouvrage	Chambre d'agricu	ture 16 et (OPA				
Partenaires techniques	SIAEP NOC, CIVAM						
Objectif de résultat	10 diagnostics par an						
Indicateurs de suivi	 Nombre de diagnostics HVE Nombre de suivis Nombre d'exploitations nouvellement certifiées HVE 						
Réalisation 2018-2020	3 diagnostics HVE et 3 suivis ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture. 5 exploitations ont été certifiées HVE et 5 exploitations ont renouvelé leur certification						
Coût prévisionnel total	Diagnostic: 3 jours/exploitation Suivi sur 3 ans: 3 jours/an Chambre d'agriculture de la Charente Animation/Coordination: 3 jours/an soit 1 350 €/an 10 diagnostics + suivis sur 3 ans = 54 000€ Total: 55 350€						
Financement	Autofinancement : 50% AEAG : 50 % du coût réel (plafonné à 400€/jour et 3 jours par diagnostic + 3 jours/an pour le suivi)						
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023						

5.3 Accompagnement collectif et formations des agriculteurs

Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux							
Fiche action n° 5.3 : Accompagnement collectif des agriculteurs							
Accompagnement collectif et formation des agriculteurs							
Statut de l'action	Modifiée (fusion avec la fiche 5.4)						
Constat	L'évolution des pratiques agricoles passe par différentes phases et notamment celle de générer une dynamique collective. Cet accompagnement collectif s'articule autour de différentes actions telles que la formation, l'animation de groupes, les réunions techniques.						
Description de l'action	 Informer et sensibiliser les agriculteurs Proposer des formations relatives à la maîtrise et gestion de l'eau Proposer des formations relatives à la qualité de l'eau Visites bout de champs, parcelles tests, réunions techniques, etc. Thématiques: matériel d'irrigation, semis sous couvert, agriculture biologique, techniques alternatives, etc.						
Cible	Exploitants agricoles du bassin de l'Aume-Couture						
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16, OPA, SIAEP NOC, CIVAM						
Partenaires techniques	EPTB Charente						
Objectif de résultat	 Création d'un programme commun de formations et journées techniques/de démonstration pour chaque année Au moins 1 journée technique et 1 formation par an 						
Indicateurs de suivi	 Nombre de journées techniques organisées Nombre de formations organisées Nombre de participants aux journées et formations 						
Réalisation 2018-2020	Au moins 3 formations et 10 journées techniques organisées						
Coût prévisionnel total	20 jours/an soit environ 12 000€ / an L'estimation ne prend pas en compte les jours de formation pris en charge par les fonds de formation.						
Financement	Autofinancement = 50% AEAG = 50% Financement des formations via le fond VIVEA						
Calendrier	2018 2019 2020 2021 2022 2023						

5.4 Formations liées à la qualité des eaux : Action fusionnée

Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux

Fiche action n° 5.4 : Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau

ACTION FUSIONNEE AVEC LA 5.3

Cette action est redondante avec l'action 5.3 qui préconise un accompagnement collectif des agriculteurs. Ces deux fiches actions ont donc été fusionnées.

5.5 Animation MAEC Sol : Action supprimée

Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux

Fiche action n° 5.5 : Animation MAEC Sol 01 (Sous réserve d'ouverture du PAEC)

FICHE ACTION SUPPRIMEE

La MAE Sol 01 n'a pas été ouverte sur la région. Elle est donc retirée et remplacée par une fiche action plus générale qui permettra l'ouverture de nouvelles MAEC (fiche action 2.10).

6 SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2022-2024

N° fiche	Intitulé	Maître d'ouvrage		
1.1	Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire	EPTB Charente		
1.2	Communication et sensibilisation	EPTB Charente		
1.3	Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public	SMABACAB, SIAEP NOC, AEE, CIVAM, CEN NA, CA16		
1.4	Animation agricole	CA 16		
2.1	Diagnostic quantité/qualité et suivi individuel d'exploitation	CA 16, OPA et CIVAM		
2.3	Spécification du conseil à l'irrigation	CA16		
2.4	Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation	CA 16		
2.5	Etude sur la révision des seuils de gestion	EPTB Charente		
2.6	Création de réserves de substitution	ASA Aume-Couture		
2.7	Définition de modalités de gestion de l'irrigation	COGEST'EAU		
2.8	Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	Irrigants du bassin versant		
2.10	Animation MAEC	Opérateurs MAEC		
2.11	Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin	COGEST'EAU		
3.2	Animation foncière	CEN NA, SMABACAB, SIAEP		
3.3	Veille foncière	CEN NA, SMABACAB, SIAEP		
4.1	Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	SMABACAB		
4.2	Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides	CEN NA, SMABACAB, SIAEP		
4.3	Amélioration de la continuité écologique	SMABACAB		
4.4	Etude d'aménagement des versants	EPTB CHARENTE		
4.5	Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation et plantations champêtres	CA 16, PROM'HAIES		
4.6	Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du bassin versant	CA 16		
5.2	Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	CA 16 et OPA		
5.3	Accompagnement collectif et formations des agriculteurs	CA 16, OPA, SIAEP NOC, CIVAM		